

**École Polytechnique de Montréal (976002)**

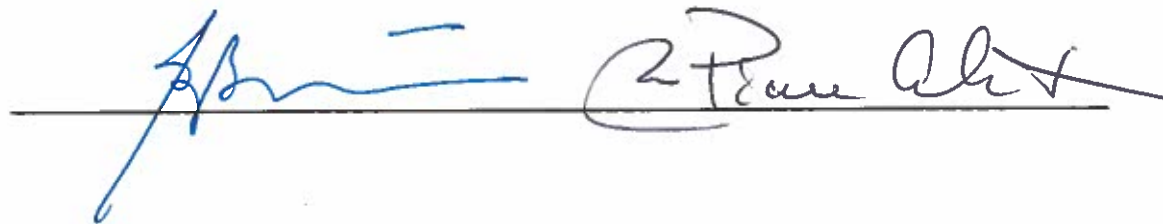
**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017  
DU PERSONNEL DE DIRECTION  
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DATE:** Le 28 septembre 2017

**ADMINISTRATEURS:**

Two handwritten signatures in blue ink are written over a horizontal line. The signature on the left is a stylized cursive name, and the signature on the right is a more legible cursive name, possibly "Jean-Albert".

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Secteur de l'enseignement supérieur  
Direction générale du financement  
Août 2017**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée <sup>(1)</sup>	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
<b>Thibodeau-DeGuire, Michèle</b> - Présidente	108 000 \$				12	30%
<b>Guy, Christophe</b> – Directeur général	250 971 \$	16 166 \$			12	
<b>Hurteau, Richard</b> – Directeur de l'administration	204 278 \$	3 503 \$			12	
<b>Duby, Philippe</b> – Directeur des ressources informationnelles	189 217 \$	2 768 \$			12	
<b>Chamberland, Steven</b> – Directeur des affaires académiques et de la vie étudiante	195 634 \$	5 341 \$			12	
<b>Bertrand, François</b> – Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales	200 000 \$	1 162 \$			4	
<b>Savard, Gilles</b> – Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales	204 278 \$	- \$			8	
<b>Maurice, Luc</b> – Secrétaire général et directeur du service juridique et à la gouvernance	161 615 \$	7 510 \$			12	

<sup>(1)</sup> La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2016-2017 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

# ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017

ÉTABLISSEMENT : École Polytechnique de Montréal (976002)

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base <sup>(4)</sup>	Autres composantes du traitement <sup>(5)</sup>
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 4.5 <sup>(1)</sup>	7	Le plus élevé <sup>(4)</sup>	175 180 \$	28 911 \$
		Moyenne <sup>(3)</sup>	163 514 \$	27 596 \$
		Le moins élevé <sup>(4)</sup>	149 066 \$	5 467 \$
Personnel de direction des services	17,94	Le plus élevé <sup>(4)</sup>	171 118 \$	26 779 \$
		Moyenne <sup>(3)</sup>	141 907 \$	9 314 \$
		Le moins élevé <sup>(4)</sup>	118 649 \$	2 105 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	44,79	Le plus élevé <sup>(4)</sup>	114 277 \$	6 829 \$
		Moyenne <sup>(3)</sup>	98 821 \$	4 473 \$
		Le moins élevé <sup>(4)</sup>	67 976 \$	- \$

<sup>(1)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

<sup>(2)</sup> En équivalence au temps plein.

<sup>(3)</sup> Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

<sup>(4)</sup> Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" correspondent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2017.

<sup>(5)</sup> Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des composantes de traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1<sup>re</sup> partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Thibodeau-DeGuire, Michèle - Présidente	12	2 020 \$
Guy, Christophe – Directeur général	12	30 900 \$
Hurteau, Richard – Directeur de l'administration	12	2 490 \$
Duby, Philippe – Directeur des ressources informationnelles	12	2 890 \$
Chamberland, Steven – Directeur des affaires académiques et de la vie étudiante	12	14 320 \$
Bertrand, François – Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales	4	1 280 \$
Savard, Gilles – Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales	8	21 340 \$
Maurice, Luc – Secrétaire général et directeur du service juridique et à la gouvernance	12	3 620 \$

2<sup>e</sup> partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(1)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 4.5 <sup>(2)</sup>	7	Le plus élevé	15 790 \$
		Moyenne <sup>(1)</sup>	5 570 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de direction des services	17,94	Le plus élevé	27 100 \$
		Moyenne <sup>(1)</sup>	4 900 \$
		Le moins élevé	- \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	44,79	Le plus élevé	3 190 \$
		Moyenne <sup>(1)</sup>	250 \$
		Le moins élevé	- \$

<sup>(1)</sup> Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

<sup>(2)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.